

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF567

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 23 QUINQUIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime cet article introduit au Sénat, qui prévoit une anticipation d'une année des versements du FCTVA.

Le coût en trésorerie pour l'État en 2021 s'élèverait à 5 milliards d'euros. En outre, la Cour des comptes a établi que cette mesure, en 2009, avait augmenté la trésorerie des collectivités sans avoir d'incidence sur les décisions d'investissement.